



**MUNICIPALITE
DE ROUGEMONT**

Rougemont, le 21 mai 2012
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Préavis N° 05/2012

<p align="center">DEMANDE DE CREDIT POUR LA MISE EN SEPARATIF AUX COULAYES</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

La loi sur la protection des eaux impose la séparation des eaux claires et des eaux usées pour chaque bâtiment. De ce fait, la municipalité a l'obligation de mettre à disposition des propriétaires l'infrastructure nécessaire.

Présentement, aucun délai n'est fixé mais la municipalité souhaite réaliser l'assainissement de son réseau d'égout par secteur ceci conformément à la loi.

2. PROJET

Le secteur sis aux Coulayes, dont il est question dans le présent préavis n'est équipé que d'un collecteur unitaire qui ne répond plus aux législations en vigueur et pose problème dans la gestion des égouts. En effet, le système unitaire récolte les eaux claires (pluie) ainsi que les eaux usées et les achemine à la STEP qui connaît dès lors un apport trop important d'eau.

Il est dès lors nécessaire de procéder rapidement à une séparation des eaux claires et eaux usées, les premières seront rejetées en milieu naturel alors que les secondes seront traitées par la station d'épuration.

Il est à relever qu'une partie non négligeable de ces travaux pourra être mise à la charge des privés. La présente demande de crédit porte sur l'entier de l'investissement et la part privée sera refacturée consécutivement au chantier.

3. COUT ET FINANCEMENT

Sur la base du devis estimatif établi par le bureau d'ingénieurs Sabert, le coût de ces travaux a été calculé selon les bases suivantes :

Prix au mètre courant :		
Dans les champs :	CHF	270.-
Dans la route :	CHF	355.-
Prix de la chambre de visite :	CHF	2'500.-
Sous total commune	CHF	116'700.-
Sous total privés	CHF	112'200.-
Frais administratifs et techniques	CHF	36'600.-
Divers et imprévus	CHF	26'500.-
Total HT	CHF	292'000.-
TVA	CHF	23'360.-
TOTAL TTC	CHF	315'360.-

La Municipalité a décidé d'arrondir ce montant à **CHF 320'000.—** afin de parer aux éventuels imprévus.

4. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 26 juin 2012

Vu le préavis N° 05/2012

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif aux Coulayes ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 320'000.- ;
- **de financer** ce montant
 - o par un prélèvement de CHF 207'800.- sur la trésorerie courante un emprunt n'étant pas nécessaire ;
 - o par une participation des propriétaires privés de CHF 112'200.-.
- **d'amortir** l'investissement de CHF 320'000.- sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 32'000.- par année, par le compte 4600.3311, la première fois au budget 2013. Cet amortissement sera compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve « égouts ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 21 mai 2012 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 26 juin 2012.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  La Secrétaire: 
Claire-Lise Blum
Janick Lenoir



Municipal délégué : M. Pierre-Alexandre Osin